



REGLEMENT DU GRAND PRIX DES JEUNES

SAISON 2025/2026

Le **Grand Prix des Jeunes de la Vienne** est ouvert aux filles et aux garçons des catégories :

« Poussin » (né en 2017 et après) à « Cadet 2^{ème} année » (né en 2011).

Il comprend les épreuves suivantes : cinq tournois sur une demi-journée (samedi matin ou samedi après-midi) avec une formule individuelle.

Tour n°	Date du tour	Date limite d'inscriptions	Date de prise en compte des points classement
1	08/11/2025	31/10/2025	01/10/2025
2	06/12/2025	28/11/2025	01/11/2025
3	21/02/2026	13/02/2026	01/02/2026
4	28/03/2026	20/03/2026	01/03/2026
5	23/05/2026	15/05/2026	01/05/2026

Article 1

Les joueurs seront répartis dans plusieurs divisions de niveaux.

Toutes les divisions sont mixtes.

Les joueurs devront posséder une licence « compétition ». **Tout joueur ayant une licence « loisirs » qui participera à la compétition verra sa licence passer en « compétition ».**

Après la date limite, aucune inscription pour le tour considéré et quel qu'en soit le motif, ne sera acceptée.

Article 2

Tout au long de la saison, chaque division pourra être composée de joueurs de catégories différentes (poussin à cadet).

Article 3

Le montant de l'inscription est de 5 € par jeune et par tournoi. Le forfait non excusé est de 6 €.

Article 4

Pour chaque tour, les joueurs seront classés suivant leurs classements points licence puis sur leurs catégories d'âge (cadets en premier).

Il n'y aura ni montée ni descente à l'issue d'un tour dans chaque division.

Pour chaque tour, les classements retenus seront ceux du mois précédant la compétition.

Article 5

Chaque division sera composée de 24 joueurs et se déroulera dans une seule salle.

La formule sera la suivante :

- ✓ 8 poules de 3
- ✓ Les troisièmes de poule joueront les places 17 à 24 suivant un tableau à classement intégral.
- ✓ Les premiers et deuxièmes de poules s'affronteront en 1/8^{ème} de finale. Les gagnants joueront les quarts de finale (tableau à classement intégral). Les perdants joueront les places 9 à 16 suivant un tableau à classement intégral.

Les juges arbitres pourront adapter la formule de la compétition en fonction du nombre de joueurs inscrits le jour de l'épreuve et des forfaits et faire jouer impérativement toutes les places.

Article 6

Pour la compétition du matin, l'horaire de pointage est entre 8h30 et 8h45 avec un début de compétition prévu à 9h00.

Pour la compétition de l'après-midi, l'horaire de pointage est entre 13h30 et 13h45 avec un début de compétition prévu à 14h00.

Tout joueur ne s'étant pas présenté au pointage sans prévenir ne sera pas autorisé à participer à la compétition et sera considéré comme absent non excusé.

Article 7

Les trois premiers de chaque division recevront une médaille. La meilleure féminine de chaque division recevra une médaille.

Article 8

Les balles utilisées seront obligatoirement des balles plastiques, elles seront fournies par les clubs organisateurs de la compétition.

Article 9

Les jeunes doivent être obligatoirement en tenue sportive (basket, short et tee-shirt ; tenue réglementaire).

Article 10

Si la dernière division comporte peu de joueurs, le responsable de l'épreuve pourra se permettre de la fusionner avec la division supérieure. Le juge-arbitre adaptera la formule suivant le nombre d'inscrits.

Article 11

Chaque salle devra s'adapter aux consignes spécifiques (fédérales ou préfectorales) du moment concernant les mesures sanitaires, qui s'appliquent alors pour toute la compétition.

Article 12

2 trophées définitifs sont attribués :

- ✓ au club ayant le plus d'engagés lors des cinq tournois individuels,
- ✓ au club ayant engagé le plus grand nombre de féminines lors des cinq tournois.